

Nouméa, le 17 Janvier 2022

A l'attention de Madame Prescilia Couarrazé
Inspecteur ICPE
Tel : 20 34 37
Email : prescilia.couarrazé@province-sud.nc
Direction du Développement Durable des Territoires
Province Sud

Objet : Porté à Connaissance – Entreposage temporaire
IMNZ 07 & 08/21 – NC 08 & 09/21

Madame,

Je tiens par la présente à porter à votre connaissance la situation dans laquelle la société Robex se trouve aujourd'hui.

Pour rappel, notre société basée à Ducos exploite une station de transit de déchets industriels, réceptionnant, triant et reconditionnant les déchets de nos clients industriels en vue de leur exportation pour traitement ou recyclage dans des unités agréées en Nouvelle Zélande et en France.

Nous renouvelons chaque année nos autorisations d'exportation depuis maintenant 12 ans avec nos partenaires néo-zélandais Waste Management Services (pour les déchets chimiques) et Salters Cartage (déchets d'hydrocarbures) à Auckland – cf Convention de Bâle.

Chaque année depuis 12 ans, la Dimenc nous délivre ces agréments d'exportation lorsque l'administration compétente en Nouvelle Zélande (EPA à Wellington) les autorise après avoir obtenu toutes garanties de notre part et de la part de nos partenaires.

Chaque année, et ce malgré des dépôts de dossier anticipés (7 à 8 mois avant la fin des agréments en cours), nous avons une période de carence et ne pouvons expédier nos chargements pendant 1 à 3 mois.

Cela ne posait aucun problème jusqu'à présent en raison d'accords avec la compagnie maritime (Swire) nous permettant de stocker à quai dans leurs containers avec gardiennage. Nous pouvions ainsi stocker ces chargements jusqu'à 2 mois avant le départ.

La conjoncture internationale a changé la donne depuis 3 mois et les tarifs de détention ont été multipliés par 4 (depuis le 01/11/2021) engendrant des frais non provisionnés qui risquent à terme de mettre notre société en péril.

Notre partenaire Salters Cartage en charge de la destruction, du recyclage et de la valorisation de nos déchets d'hydrocarbures n'a toujours pas eu la mise à jour de son arrêté d'exploitation (prévu le 31/12/2021) de la part des autorités du « Auckland Council » et notre dossier (qui est complet et dont les assurances courrent depuis le mois d'octobre - certificat joint) est bloqué par l'Autorité de Protection de l'Environnement (EPA).

Nous avons la garantie que Salters Cartage obtiendra son agrément local d'une part et que les autorités néo-zélandaises autoriseront nos exportations à réception de ces agréments d'autre part.

Je ne peux en revanche pas connaître la date à laquelle nous serons autorisés à expédier nos chargements et ne peux prendre le risque d'un stockage dans les containers de Swire qui nous coûteraient environ 3 millions de francs par mois.

En conséquence, je souhaiterais louer un local d'entreposage temporaire pour une durée de 3 mois afin d'y stocker exclusivement les colis export actuellement chargés en containers.

Ce dock d'entreposage est situé à proximité immédiate de notre station de Ducos et toutes dispositions seront prises pour s'assurer de la sécurité et de la propreté de ce site. Aucune activité n'y sera exercée à part le déchargement initial des containers et le rechargeant avant exportation lorsque nous serons de nouveau agréés.

Un contrôle sera fait quotidiennement le matin et l'après midi et une surveillance mise en place.

Vous trouverez en annexe à ce dossier l'inventaire des colis que nous souhaitons stocker, le justificatif du dépôt de nos demandes d'exportation adressées à la Dimenc, les notifications et le certificat d'assurance pour nos exportations.

En vous remerciant par avance pour votre compréhension et me tenant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire en ma sincère considération.

Robex SARL
Julien Couly
Directeur

ROBEX SARL
1 RUE PAPIN - DUCOS
BP 18934 NC, CEDEX
Tél. +687 77 38 88
+687 23 11 50
email: robex@nautilus.nc

